



**FR**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**82<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 14 décembre 2023**

UNIDROIT 2024  
A.G. (82) 11  
Original: anglais  
janvier 2024

**RAPPORT**

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Pour information des membres de l'Assemblée Générale</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Aucune</i>
<i>Document connexe</i>	<i>Aucun</i>

**Sommaire**

Point n° 1:	Ouverture de la session par le Secrétaire Général d'UNIDROIT et par le Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2022-2023	3
Point n° 2:	Nomination du Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2023-2024	4
Point n° 3:	Adoption de l'ordre du jour (A.G. (82) 1)	5
Point n° 4:	Élection des membres du Conseil de Direction pour la période 2024-2028 (A.G. (82) 2 prov. – Extract)	5
Point n° 5:	Nomination de l'Honorable Leonardo Nemer Caldeira Brant, juge à la Cour internationale de justice, en tant que membre du Conseil de Direction pour la période 2024-2028 (A.G. (82) 3)	6
Point n° 6:	Exposé sur l'activité de l'Organisation en 2023 (A.G. (81) 4)	7
Point n° 7:	Nomination d'une Autorité de surveillance pour le Registre du Protocole MAC (A.G. (82) 5)	10
Point n° 8:	Rapport du Président de la Commission des Finances sur sa 96 <sup>ème</sup> session (C.F. (96) 8) et reconduction des membres de la Commission des Finances (A.G. (82) 1)	12
Point n° 9:	Modifications définitives du Budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2022 (A.G. (82) 6)	15
Point n° 10:	Ajustements au Budget de l'exercice financier 2023 (A.G. (82) 7)	15
Point n° 11:	Arriérés de contributions des États membres (A.G. (82) 8)	15
Point n° 12:	Approbation du projet de Budget pour 2024 et observations soumises par les États membres (A.G. (82) 9)	16

Point n° 13:	Mise à jour sur le nouveau système de sécurité sociale appliqué au personnel d'UNIDROIT (A.G. (82) 10)	17
Point n° 14:	Divers	17
ANNEXE I -	Liste des participants	19
ANNEXE II -	Ordre du jour	29
ANNEXE III -	Membres du Conseil de Direction 2024 - 2028	30

**Point n° 1: Ouverture de la session par le Secrétaire Général d'UNIDROIT et par le Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2022-2023**

1. La 82<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale de l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) s'est tenue en format hybride le 14 décembre 2023 à Rome. Pour la liste des participants, voir l'[Annexe I](#).

2. Le *Secrétaire Général* a souhaité la bienvenue aux participants et a ouvert la session. Il a souligné que cette session était importante, dans la mesure où, non seulement un nouveau Conseil de Direction serait élu, avec la nomination d'un juge de la Cour Internationale de Justice (CIJ) en tant que 26<sup>ème</sup> membre, mais aussi en raison d'une décision concernant l'Autorité de Surveillance pour le Registre du Protocole MAC. Par ailleurs, pour la première fois en vingt ans, une proposition d'augmentation du budget de l'Institut était présentée pour approbation. Enfin, il a exprimé sa plus grande satisfaction pour le travail de la présidence de l'Assemblée Générale 2022-2023.

3. La *Présidente de l'Assemblée Générale 2022-2023* a souhaité la bienvenue aux participants. Elle a exprimé ses remerciements pour la confiance accordée à l'Inde et à sa personne. Elle a remarqué que cette année n'était pas seulement spéciale en raison du fait que la présidence avait été exercée pour la première fois depuis vingt ans par une personne originaire de l'Inde, mais aussi en raison du fait que sa nomination avait coïncidé avec la présidence indienne du G20 et de l'Organisation de coopération de Shanghai. Par ailleurs, elle a souligné que l'année 2023 avait marqué le 75<sup>ème</sup> anniversaire des relations diplomatiques entre l'Inde et l'Italie et que cette année revêtait également une importance particulière pour UNIDROIT en tant que première année du nouveau Programme de travail triennal. Elle a exprimé sa profonde gratitude envers le Secrétariat, le Secrétaire Général, la Secrétaire Générale adjointe et l'ensemble du personnel pour leur travail remarquable à la fois concernant les activités législatives et les activités de promotion.

4. Ensuite, la Présidente a mis en exergue l'adoption et la publication des Principes relatifs aux actifs numériques et droit privé ainsi que l'adoption de la Loi type sur l'affacturage par le Conseil de Direction et son lancement en octobre, de même que les progrès dans le processus d'approbation du projet conjoint UNIDROIT /CNUDCI sur la Loi type sur les récépissés d'entrepôt. Par ailleurs, elle a félicité le Secrétariat pour les progrès réalisés dans le cadre d'autres projets hautement prioritaires tels que les meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces, le Guide sur les structures juridiques collaboratives pour les entreprises agricoles et le projet sur l'insolvabilité bancaire, ce dernier ayant également reçu le soutien de la Banque centrale de l'Inde. Elle a ensuite mentionné deux nouveaux projets lancés au cours de son mandat, à savoir le projet sur la nature juridique des crédits carbone volontaires et le projet sur les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats de commerce international et les contrats d'investissement. La Présidente a ensuite indiqué qu'en 2023, l'Espagne avait déposé son instrument de ratification du Protocole ferroviaire de Luxembourg relatif à la Convention du Cap et que la République de Chypre avait également déposé son instrument d'adhésion à la Convention du Cap et au Protocole aéronautique portant le nombre de Parties contractantes à 86 pour la Convention et à 83 pour le Protocole aéronautique. Elle a également félicité le Secrétariat pour les progrès réalisés dans le cadre du Protocole MAC.

5. Soulignant les relations renforcées entre l'Inde et UNIDROIT, la Présidente a indiqué qu'un séminaire de haut niveau du Ministère indien des affaires extérieures consacré à UNIDROIT ainsi qu'une table ronde avec des hauts fonctionnaires du secteur public s'étaient tenus avec succès à New Delhi en juillet 2023, réunissant des fonctionnaires d'UNIDROIT ainsi que des représentants de divers ministères et autorités. La Présidente a ensuite souligné l'intérêt considérable qu'UNIDROIT avait suscité au cours de l'année écoulée et qui se reflétait dans l'intérêt accru pour l'élection des membres du Conseil de Direction. Elle a réitéré sa gratitude pour avoir eu l'honneur de présider l'Assemblée Générale au cours de l'année écoulée et a félicité le Secrétariat, le Secrétaire Général et tous les membres du personnel ainsi que la Présidente d'UNIDROIT.

**Point n° 2: Nomination du Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2023-2024**

6. La *Présidente de l'Assemblée Générale 2022-2023* a noté que la fonction de Président de l'Assemblée Générale était traditionnellement attribuée par rotation à une des quatre régions géographiques d'UNIDROIT, et qu'il revenait, cette année, à l'Afrique d'en assumer la présidence. Elle a ensuite invité le Secrétaire Général à prendre la parole et à expliquer la procédure de nomination.

7. Le *Secrétaire Général* a remercié la Présidente et a invité les délégations des États membres à proposer des candidatures à la présidence de l'Assemblée Générale pour la période 2023-2024.

8. Le *représentant de l'Égypte* a pris la parole et a proposé la nomination de l'Afrique du Sud pour présider l'Assemblée Générale pour l'année 2023-2024.

9. La *Présidente de l'Assemblée Générale 2022-2023* a cédé la parole aux délégations des États membres pour exprimer leur soutien. Les représentants du Brésil, du Chili, de la Chine, de l'Inde, de l'Indonésie, du Mexique, de la Mongolie, de la République de Corée, du Paraguay, de la Tunisie et de l'Uruguay ont fait part de leur soutien.

10. La *Présidente de l'Assemblée Générale 2022-2023* a remercié les délégations et a conclu que l'Assemblée Générale, par acclamation, a nommé Son Excellence Madame l'Ambassadrice Nosopho Nausca-Jean Jezile (Afrique du Sud) Présidente de l'Assemblée Générale pour l'année 2023-2024.

11. La *Présidente de l'Assemblée Générale 2023-2024* a exprimé sa profonde gratitude pour la confiance placée en elle par les délégations des États et a accepté la nomination au poste de Présidente pour l'année 2023-2024 au nom de l'Afrique du Sud. Elle a exprimé son intention de mener à bien la 82<sup>ème</sup> réunion de l'Assemblée Générale.

12. Partant, elle a évoqué les contributions de l'Afrique du Sud au cours de ses plus de 50 années d'adhésion à UNIDROIT, notamment son rôle essentiel dans le processus d'adoption de la Convention du Cap et du Protocole MAC de Pretoria. Elle a ensuite félicité la Présidente de l'Assemblée Générale 2022-2023 pour son travail exceptionnel et a invité les délégations des États membres à se joindre à elle pour l'applaudir chaleureusement. Elle a également salué l'engagement et le dévouement de la Présidente d'UNIDROIT, la Professeure Malaguti, du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale adjointe, sans oublier les autres membres du personnel.

13. La Présidente a ensuite déclaré que, dans le contexte des liens de l'Afrique du Sud avec UNIDROIT, elle souhaitait souligner l'importance de la mise en œuvre et de la promotion des instruments d'UNIDROIT. Elle a notamment souligné sa participation active au Programme international d'UNIDROIT pour le droit et le développement (PIDD), auparavant connu sous le nom "Université internationale d'été", qui avait joué un rôle clé dans l'ouverture aux pays en voie de développement. La troisième édition du PIDD se tiendrait en 2024 et serait à nouveau consacrée aux juristes africains. Elle a souligné que le Programme international pour le droit et le développement était financé par le Gouvernement italien, dont elle appréciait grandement l'engagement.

14. En présentant d'autres projets en cours pour 2024 ayant un intérêt pour l'Afrique du Sud, la Présidente a mentionné l'entrée en vigueur du Protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Protocole ferroviaire) et la participation prévue de l'Afrique du Sud en tant que membre de l'Autorité de surveillance du Registre. Elle a également souligné l'importance de faire connaître le Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Protocole MAC).

15. La Présidente a ensuite mentionné les cinq projets hautement prioritaires qui devraient parvenir à leur phase finale en 2024: le Guide pour l’incorporation de la Loi type sur les récépissés d’entrepôt, le Guide pour l’incorporation de la Loi type sur l’affacturage, les meilleures pratiques pour des procédures d’exécution efficaces, le Guide juridique sur l’insolvabilité bancaire et le Guide juridique sur les structures juridiques collaboratives pour les entreprises agricoles. Ensuite, elle a noté les excellents progrès qui avaient été réalisés dans le cadre des projets sur les contrats d’investissement et sur les crédits carbone volontaires. Enfin, la Présidente était impatiente de participer aux célébrations pour marquer le 30<sup>ème</sup> anniversaire des Principes d’UNIDROIT, prévues au siège de l’Institut en 2024.

**Point n° 3: Adoption de l’ordre du jour ([A.G. \(82\) 1](#))**

16. La *Présidente* a invité les participants à formuler des commentaires sur le projet d’ordre du jour et a proposé son adoption.

17. *En l’absence de commentaires, l’Assemblée Générale a adopté l’ordre du jour tel que proposé (voir [Annexe II](#)).*

**Point n° 4: Élection des membres du Conseil de Direction pour la période 2024-2028 ([A.G. \(82\) 2 prov. – Extract](#))**

18. Dans son introduction, la *Présidente* a invité le Secrétaire Général à prendre la parole pour présenter l’élection des membres du Conseil de Direction pour la période 2024-2028.

19. Le *Secrétaire Général* a souligné que le nombre de candidatures pour le Conseil de Direction 2024-2028 était élevé, soit 32 candidats pour les 25 sièges du Conseil, comme cela était indiqué dans le document concerné ([A.G. \(82\) 2](#)) et sur le bulletin de vote. Il a ensuite expliqué la procédure de vote et précisé que le décompte des voix serait effectué par un Comité électoral, composée de l’Australie, de la Colombie et de Malte.

20. La *Présidente* a invité les délégations des États membres à formuler des questions. En l’absence de questions, le *Secrétaire Général* a appelé les délégations des États membres, par ordre alphabétique, à exprimer leur vote. La Présidente a indiqué que lorsque les votes seraient recueillis pour le décompte, l’Assemblée Générale procéderait à l’examen des autres points de l’ordre du jour.

21. Lorsque tous les bulletins de votes avaient été recueillis, la Présidente a déclaré que le processus de vote était terminé et a indiqué que les résultats de l’élection seraient annoncés au terme du processus de dépouillement des bulletins de vote <sup>1</sup>.

22. Après avoir fait remarquer que le Comité avait terminé le dépouillement des bulletins de vote, la *Présidente* a cédé la parole à la représentante de Malte qui, au nom du Comité, a annoncé les résultats de l’élection du Conseil de Direction.

23. La *représentante de Malte* a déclaré que 58 États membres avaient voté, et que les bulletins de vote étaient en bonne et due forme, ce qui, conformément au règlement, portait la majorité absolue à 30 voix. En application des règles de procédure relatives à la représentation géographique (articles 7 (6) - (7)), selon lesquelles le candidat ayant obtenu le plus de voix dans chacune des quatre régions serait automatiquement élu, les candidats suivants avaient obtenu majorité et avaient été élus en conséquence: pour l’Afrique - le candidat de l’Afrique du Sud; pour les Amériques - le candidat

---

<sup>1</sup> L’Assemblée Générale a poursuivi l’examen des autres points de l’ordre du jour jusqu’à ce que le décompte des voix soit terminé, à savoir au moment où les États membres discutaient du point 8 de l’ordre du jour. Toutefois, pour que le rapport sur le point 4 soit complet et pour faciliter la compréhension des lecteurs, le rapport sur le décompte des voix est résumé ici.

du Mexique; pour la région Asie-Pacifique – le candidat du Japon; et en Europe – la candidate de l'Europe. La représentante de Malte a ensuite annoncé le résultat général, qui comprenait également les candidats élus par région. Au premier tour de scrutin, les 24 membres suivants avaient été élus au Conseil de Direction: Afrique: M. Eesa Allie FREDERICKS (Afrique du Sud) (44 voix); les Amériques: Mme Kathryn SABO (Canada) (45 voix), Mme Maria Ignacia VIAL UNDURRAGA (Chili) (50 voix), M Jorge SÁNCHEZ CORDERO (Mexique) (51 voix), M. José Antonio MORENO RODRÍGUEZ (Paraguay) (47 voix); Asie-Pacifique: Mme Uma SEKHAR (Inde) (45 voix), M. Hideki KANDA (Japon) (52 voix), Mme Sharon ONG (Singapour) (47 voix), M. Inho KIM (République de Corée) (48 voix); Europe: M. Jean-Christophe BOULET (Belgique) (51 voix), Mme Monika PAUKNEROVÁ (République tchèque) (47 voix), M. Antti T. LEINONEN (Finlande) (49 voix), M. Rémi DECOUT-PAOLINI (France) (47 voix), M. Lars ENTELMANN (Allemagne) (48 voix), Mme Eugenia G. DACORONIA (Grèce) (49 voix), M. Attila MENYHÁRD (Hongrie) (43 voix), Mme Karen BANKS (Irlande) (45 voix), Mme Stefania BARIATTI (Italie) (56 voix), M. Lauris RASNACS (Lettonie) (47 voix), M. Andrzej SZUMAŃSKI (Pologne) (42 voix), M. Alfonso-Luís CALVO CARAVACA (Espagne) (50 voix), M. Niklaus D. MEIER (Suisse) (49 voix), M. Yusuf ÇALIŞKAN (Turquie) (46 voix), M. Daniel DENMAN (Royaume-Uni) (41 voix). Une égalité de voix pour le siège restant avait été atteinte entre M. Ji WENHUA (République populaire de Chine) et Mme Carla SIEBURGH (Pays-Bas), chacun d'entre eux ayant obtenu 39 votes.

24. La *Présidente* a remercié la représentante de Malte d'avoir annoncé les résultats au nom du Comité et noté que de nouveaux bulletins de vote allaient être distribués pour un second tour de scrutin, conformément à l'article 7(5) du Règlement.

25. La *Présidente* a accordé aux délégués le temps de consulter leur Gouvernement à cet égard et de voter et a ensuite chargé le Secrétariat de recueillir les bulletins de vote.

26. À l'issue du second tour de scrutin et du décompte des bulletins de votes<sup>2</sup>, la *Présidente* a cédé la parole à la représentante de Malte pour annoncer les résultats au nom du Comité.

27. La *représentante de Malte* a déclaré que 57 États membres avaient voté et que les bulletins de vote étaient en bonne et due forme. Les résultats étaient les suivants: M. Ji Wenhua (République populaire de Chine) (27 voix) et Mme Carla Heleen SIEBURGH (Pays-Bas) (29 voix). En conséquence, Mme Carla Heleen SIEBURGH (Pays Bas) avait été élue au Conseil de Direction pour 2024-2028. L'[Annexe III](#) présente la liste des membres élus au Conseil de Direction pour la période 2024-2028.

28. La *Présidente* a conclu que l'Assemblée Générale avait élu les membres du Conseil de Direction pour la période 2024-2028.

**Point n° 5: Nomination de l'Honorable Leonardo Nemer Caldeira Brant, juge à la Cour internationale de justice, en tant que membre du Conseil de Direction pour la période 2024-2028 ([A.G. \(82\) 3](#))**

29. La *Présidente de l'Assemblée Générale 2023-2024* a invité le Secrétaire Général à expliquer la procédure pertinente.

30. Le *Secrétaire Général* a pris la parole et a expliqué que, conformément au Règlement, l'élection des personnes devrait se faire au scrutin secret, mais il a suggéré de renoncer à cette procédure étant donné la nomination d'une seule personne. Il a ensuite invité les délégations des États membres à se prononcer sur cette proposition.

---

<sup>2</sup> L'Assemblée Générale a poursuivi l'examen des autres points de l'ordre du jour jusqu'à ce que le deuxième décompte des voix soit terminé, à savoir au moment où les États membres discutaient du point 13 de l'ordre du jour. Pour les mêmes raisons énoncées dans la note de bas de page 1, le rapport sur le second décompte des voix est résumé ici.

31. En l'absence de commentaires, la *Présidente* de l'Assemblée Générale a cédé la parole à la *Présidente* d'UNIDROIT dans le but de présenter le candidat.

32. La *Présidente* s'est félicitée de l'honneur qui lui avait été réservé de présenter le candidat, cette nomination témoignant des liens institutionnels entre la CIJ et UNIDROIT, qui remonteraient à la Société des Nations. Elle a informé l'Assemblée que le Président de la Cour internationale de justice avait proposé la candidature de M. le juge Leonardo Nemer Caldeira Brant, éminent Professeur de droit international public. Elle a noté que le juge Brant avait été nommé à la Cour depuis seulement un an et a exprimé sa satisfaction quant à sa capacité à exercer son mandat au sein du Conseil de Direction pendant toute la durée de celui-ci.

33. La *Présidente de l'Assemblée Générale* a remercié la *Présidente* pour sa présentation du candidat et invité les délégations des États membres à formuler des commentaires sur la présentation ou sur la procédure de nomination.

34. *En l'absence de commentaires, l'Assemblée Générale a nommé l'Honorable Leonardo Nemer Caldeira Brant, juge à la Cour Internationale de Justice, en tant que membre du Conseil de Direction pour 2024-2028 par acclamation.*

#### **Point n° 6: Exposé sur l'activité de l'Organisation en 2023 (A.G. (81) 4)**

35. Dans son introduction, la *Présidente* a invité le Secrétaire Général à présenter son exposé sur l'activité de l'Organisation en 2023.

36. Le *Secrétaire Général* a attiré l'attention de l'Assemblée sur le document (A.G. (82) 4) en indiquant que 2023 avait été une année remarquable pour UNIDROIT à bien des égards. Il a félicité l'ensemble des membres du personnel du Secrétariat d'UNIDROIT et exprimé sa reconnaissance pour l'excellent travail accompli en dépit des ressources limitées. Il a également souligné avec satisfaction qu'UNIDROIT avait accueilli deux nouveaux États membres en 2023, à savoir la République de Singapour et la Mongolie, deux pays qui avaient déjà collaboré activement avec l'Institut, renforçant ainsi davantage la présence d'UNIDROIT dans la région.

37. Le Secrétaire Général a ensuite illustré les projets qui avaient été achevés en 2023. Il a notamment évoqué la finalisation de la Loi type sur l'affacturage, un instrument extrêmement important pour l'accès au crédit, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, qui avait été lancé à la demande de la Banque mondiale. Il a ensuite mentionné les Principes relatifs aux actifs numériques et droit privé, qui avaient déjà fait l'objet d'une attention internationale particulière, et la Loi type sur les récépissés d'entrepôt, qui faisait actuellement l'objet de négociations au sein de la CNUDCI et qui devrait être finalisée dans les mois à venir.

38. Par ailleurs, il a informé l'Assemblée Générale que l'année 2023 avait vu des progrès significatifs dans la mise en œuvre des traités d'UNIDROIT. Deux États avaient ratifié la Convention du Cap et le Protocole aéronautique et un État avait ratifié le Protocole ferroviaire de Luxembourg. Ce dernier avait atteint le nombre d'États requis pour son entrée en vigueur. De plus, plusieurs autres États devraient ratifier la Convention du Cap et les Protocoles y relatifs, ainsi que la Convention sur les biens culturels volés ou illicitement exportés.

39. UNIDROIT avait travaillé en collaboration avec l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF), les Co-présidents de la Commission préparatoire, le Groupe de travail ferroviaire et le Conservateur nouvellement nommé pour mettre en place l'infrastructure juridique institutionnelle nécessaire à l'entrée en vigueur du traité. Trois réunions du Groupe de travail sur la ratification avaient eu lieu en 2023, les Règles types pour la mise en œuvre pratique du système d'identification unique des véhicules ferroviaires, rédigées par le Groupe

d'experts mis en place par le Comité des transports intérieurs des Nations Unies, avaient été approuvées et le Protocole lui-même entrerait en vigueur le 8 mars 2024.

40. En ce qui concernait le Protocole MAC, il a souligné qu'UNIDROIT avait travaillé sur trois aspects: la nomination d'une Autorité de surveillance, la désignation d'un Conservateur et la préparation de la première édition complète du Règlement. Une procédure d'appel d'offres avait été menée pour la sélection d'un Conservateur et des négociations étaient en cours avec le soumissionnaire préféré et devraient se poursuivre tout au long de l'année 2024. En particulier, il a mentionné qu'UNIDROIT avait été invité par la Commission préparatoire à faire appel à un cabinet d'audit international pour vérifier la proposition financière du soumissionnaire préféré, avec des résultats positifs.

41. Le Secrétaire Général a souligné l'importance de la Loi type sur l'affacturage, notamment en ce qui concernait l'accès au financement pour les jeunes entreprises, en particulier dans les pays en voie de développement. La Loi modèle avait été récemment présentée à un public de haut niveau en Chine et lors de la 55<sup>ème</sup> réunion annuelle de la SFI à Marrakech et avait reçu le soutien unanime de plus de 400 parties prenantes concernées. Il a souligné que la Loi type sur l'affacturage était déjà appliquée dans certains pays et que la rédaction d'un Guide pour l'incorporation de la Loi type était en cours, tel qu'envisagé dans le cadre du Programme de travail.

42. La Loi type sur les récépissés d'entrepôt faisait actuellement l'objet de négociations au sein de la CNUDCI, où seules de petites modifications avaient été apportées au projet qui avait été approuvé par le Conseil de Direction en mai 2023, la préparation de son propre Guide pour l'incorporation étant également en cours dans le cadre du Programme de travail. La Loi type et le Guide devraient être approuvés à l'été 2024. Il a également souligné la grande importance pratique de la Loi type pour la sécurité alimentaire et l'accès au crédit dans le secteur agricole.

43. Par ailleurs, le Secrétaire Général a souligné le caractère novateur du travail accompli pour finaliser les Principes relatifs aux actifs numériques et droit privé, notamment en l'absence d'un cadre juridique existant qu'UNIDROIT aurait pu utiliser comme point de départ. Il a déclaré que les Principes avaient suscité un intérêt remarquable et avaient déjà été présentés dans de nombreuses régions du monde en rencontrant un succès extraordinaire.

44. Le Secrétaire Général a ensuite informé l'Assemblée Générale de l'état d'avancement du projet sur l'insolvabilité bancaire, qu'UNIDROIT avait entrepris avec l'Institut de stabilité financière de la Banque des règlements internationaux, en soulignant à nouveau l'intérêt extraordinaire que le projet avait suscité. Les travaux réalisés s'étaient avérés très fructueux et un projet final pourrait être présenté au Conseil de Direction d'UNIDROIT en mai 2024. L'instrument très pertinent qui résulterait du projet comblerait les lacunes en termes de règles applicables à la faillite des petites et moyennes banques.

45. Des progrès remarquables avaient également été accomplis dans le cadre d'autres projets en cours, à savoir les projets sur les collections d'art privées, les meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces et le Guide sur les structures juridiques collaboratives des entreprises agricoles. Deux nouveaux projets avaient également été lancés, notamment le Guide juridique sur les contrats d'investissement internationaux, en collaboration avec la Chambre de commerce internationale, et le projet sur la nature juridique des crédits carbone volontaires, entrepris à la demande de l'*International Swaps and Derivatives Association* (ISDA) et du Gouvernement du Paraguay. En ce qui concernait ce dernier, il a informé l'Assemblée Générale que deux réunions préparatoires et une première session du Groupe de travail avaient eu lieu en 2023 et a souligné l'impact significatif des crédits carbone volontaires dans le soutien à la lutte contre le changement climatique. Un document était actuellement en cours de préparation en collaboration avec la CNUDCI mais l'objectif du projet était d'élaborer un instrument normatif.

46. Des travaux préparatoires avaient également été entrepris sur le projet conjoint avec la Conférence de La Haye de droit international privé sur la loi applicable aux détentions et transferts transfrontières d'actifs numériques et de jetons, dont la finalité était de compléter les travaux menés par UNIDROIT sur les actifs numériques et le droit privé. L'année 2023 avait également été marquée par les travaux préparatoires réalisés dans le cadre du projet sur les collections d'art privées.

47. Dans le cadre des activités académiques d'UNIDROIT, le Secrétaire Général a souligné l'importance de la Bibliothèque d'UNIDROIT et a présenté les événements passés et futurs organisés par l'Institut QMUL – UNIDROIT de droit commercial transnational, dont la direction et le programme avaient été renouvelés. Il a également informé l'Assemblée Générale de la création du Centre Roma Tre/UNIDROIT de droit commercial transnational et d'arbitrage international. Il a par ailleurs indiqué que le Projet académique relatif à la Convention du Cap avait tenu avec succès sa Conférence annuelle à l'Université de Cambridge et avait créé un nouveau concours international de procès simulé de la Convention du Cap ("CTC moot court") basé sur l'interprétation de la Convention du Cap.

48. Témoignant sa gratitude à la Professeure Giuditta Cordero-Moss, il a noté que le don de la collection de livres du regretté Professeur Franco Cordero à UNIDROIT avait énormément enrichi la Bibliothèque de l'Institut et avait conduit à la création du Centre de droit nordique récemment mis en place. Il a également remercié la Banque d'Italie et le Gouvernement italien pour leur généreux soutien, ayant chacun financé un Programme de Chaire dans les domaines de l'insolvabilité bancaire et du droit privé et de l'agriculture, respectivement. Enfin, il a remercié le Professeur Sir Roy Goode pour sa généreuse contribution récurrente à l'Institut, qui avait permis à UNIDROIT d'accorder une nouvelle bourse Sir Roy Goode, ainsi qu'à la République populaire de Chine pour ses généreux dons réguliers au Fonds de bourses d'UNIDROIT.

49. Le Secrétaire Général a ensuite informé l'Assemblée Générale que le nombre de demandes de stages auprès d'UNIDROIT augmentait chaque année et avait atteint 262 en 2023, tandis que 171 boursiers avaient été accueillis au cours de l'année et a souligné le succès remporté par la deuxième édition du Programme international d'UNIDROIT pour le droit et le développement (PIDD) avec la participation de juristes africains qui s'était déroulée à Rome au cours de l'été.

50. La *Présidente* a remercié le Secrétaire Général, la Secrétaire Générale adjointe, la Présidente de l'Assemblée Générale et les membres du personnel de l'Institut pour leur travail et a invité les délégations des États membres à formuler des commentaires sur le rapport.

51. Le *représentant de l'Espagne* a félicité UNIDROIT pour les excellents résultats obtenus au cours de l'année écoulée, en particulier pour son efficacité dans la mise en œuvre de projets en collaboration avec d'autres organisations internationales, tels que la Loi type sur les récépissés d'entrepôt en collaboration avec la CNUDCI. Il a exprimé la satisfaction de l'Espagne quant à l'entrée en vigueur du Protocole ferroviaire à la Convention du Cap en 2024, notant que la ratification du Protocole par l'Espagne en 2023 avait permis d'atteindre le nombre des États requis pour son entrée en vigueur. Il a remercié la Présidente d'UNIDROIT, le Secrétaire Général et l'ensemble des membres du personnel pour leurs efforts et leur dévouement. Il a félicité le Secrétaire Général pour sa reconduction à l'unanimité par le Conseil de Direction pour un second mandat au poste de Secrétaire Général. Il a également annoncé que l'Espagne avait décidé de faire un don de 14.000,00 € à UNIDROIT pour promouvoir l'utilisation de la langue espagnole au sein de l'Institut.

52. La *représentante de Singapour* a félicité la Présidente de l'Assemblée pour sa nomination et a remercié le Secrétaire Général pour son rapport. Elle a exprimé la gratitude de Singapour pour les mots de bienvenue en tant que nouvel État membre d'UNIDROIT, soulignant l'intention de soutenir de manière significative les travaux de l'organisation à l'avenir. Elle a témoigné la gratitude de Singapour pour le travail assidu d'UNIDROIT et son impact significatif et positif sur les communautés et les pays.

Avec fierté, elle a mentionné l'adhésion récente de Singapour en tant que nouvel État membre. Enfin, elle a fait référence à la nomination d'un candidat singapourien au sein du Conseil de Direction.

53. Le *représentant de l'Italie* a félicité la Présidente pour son élection, remercié le Secrétaire Général pour son rapport et félicité UNIDROIT pour le travail fructueux et de grande qualité qui avait été accompli. Il a exprimé sa gratitude pour la mention des contributions apportées par le Gouvernement italien et a ajouté que son Gouvernement continuerait également à soutenir le PIDD.

54. La *représentante de l'Inde* s'est jointe aux intervenants précédents pour féliciter la Présidente pour son élection et a remercié le Secrétaire Général pour son rapport. Elle a souligné l'engagement de l'Inde à l'égard du mandat d'UNIDROIT et l'importance des travaux réalisés en 2023, notamment les travaux très productifs sur le Protocole MAC et sur le projet sur l'insolvabilité bancaire. Par ailleurs, elle a fait part de la volonté des experts indiens d'apporter leurs contributions lors des discussions à venir sur le projet relatif aux actifs numériques. Elle s'est également réjouie d'apprendre que le Programme de stages d'UNIDROIT avait été couronné de succès, notant qu'en temps voulu, différents ministères souhaiteraient prendre part à ce Programme.

55. La *représentante des États-Unis d'Amérique* a félicité la Présidente pour son élection et a fait part de l'appréciation de son pays pour les nombreuses réalisations accomplies par UNIDROIT au cours de l'année écoulée. Elle a remercié le Professeur Tirado pour son travail en tant que Secrétaire Général et a souligné l'importance du Protocole MAC, ainsi que la contribution des travaux d'UNIDROIT à la réalisation des objectifs de durabilité. En ce qui concernait les travaux d'UNIDROIT dans le domaine du développement agricole, elle a souligné l'importance de l'état de droit pour parvenir à un développement durable en termes de durabilité économique, sociale et environnementale. Dans ce but, elle a encouragé le Secrétariat à accorder la priorité et à promouvoir les instruments clés et les guides juridiques dans le domaine de l'agriculture.

56. Le *Secrétaire Général* a remercié le Gouvernement de l'Espagne pour sa contribution et a approuvé la demande de la représentante de l'Inde de poursuivre le dialogue. Il a souligné l'importance des détachements de personnel pour permettre à UNIDROIT de poursuivre ses travaux et a mentionné deux programmes de détachement en cours avec la République populaire de Chine, ainsi qu'un détachement à long terme du Gouvernement de l'Italie. Il a invité tous les États membres à envoyer des personnes détachées à UNIDROIT, ces programmes présentant un intérêt mutuel.

57. *L'Assemblée Générale a pris note de la déclaration concernant l'activité de l'Organisation en 2023.*

**Point n° 7: Nomination d'une Autorité de surveillance pour le Registre du Protocole MAC (A.G. (82) 5)**

58. La *Présidente* a introduit ce point et a invité le Secrétaire Général à présenter le rôle de l'Autorité de surveillance pour le Registre du Protocole MAC.

59. Le *Secrétaire Général* a attiré l'attention de l'Assemblée sur le document A.G. (82) 5, qui contenait des informations détaillées sur l'Autorité de surveillance pour le Registre du Protocole MAC. Le Secrétaire Général a d'abord brièvement décrit le rôle de l'Autorité de surveillance dans le cadre institutionnel du Protocole et a expliqué que l'idée initiale était de nommer une autre organisation internationale comme Autorité de surveillance. En raison d'un changement de circonstances, UNIDROIT était maintenant en mesure de suggérer soit une autre institution en tant qu'Autorité de surveillance, soit de proposer que l'Institut assume ce rôle lui-même. La recherche visant à trouver d'autres organisations avait été difficile car la plupart d'entre elles ne couvraient qu'un seul des trois secteurs du Protocole MAC. Dans ce contexte, la Commission préparatoire avait demandé à l'Institut de se prononcer sur l'opportunité d'accepter ce rôle. Le Secrétariat avait préparé une analyse approfondie et avait mené des consultations avec le Conseil de Direction au cours de trois sessions, ce qui avait

abouti à la constitution d'un Comité spécial, qui avait lui-même eu recours à un avis juridique rendu par un Professeur indépendant de droit international public de l'Université de Cambridge.

60. Le Secrétaire Général a ensuite fourni une brève explication sur les deux options présentées à l'Assemblée et a souligné que, si UNIDROIT était désigné comme Autorité de surveillance, au moins dans les premières étapes de cette activité, des fonds supplémentaires pourraient être nécessaires pour exercer cette fonction. Il a également expliqué que, bien que les deux options présentées soient réalisables, le Secrétariat d'UNIDROIT avait une légère préférence en faveur de la nomination d'UNIDROIT. Cette préférence avait été entérinée lors de la dernière session du Conseil de Direction ainsi que par une nette majorité du Comité spécial chargé d'examiner la question.

61. La *Présidente* a invité les délégations des États membres à formuler des commentaires sur ce point.

62. Le *représentant de l'Afrique du Sud* a souligné l'importance d'une nomination rapide d'une Autorité de surveillance, exprimant son soutien à la nomination d'UNIDROIT comme prévu dans l'option A.

63. La *représentante des États-Unis d'Amérique* s'est félicitée de l'examen approfondi de cette question, en soulignant qu'elle était favorable à la mise en place du Registre du Protocole MAC et s'est jointe à l'orateur précédent pour soutenir la nomination d'UNIDROIT en tant qu'Autorité de surveillance. Elle a en outre exprimé l'espoir que d'autres États membres soutiendraient également cette démarche.

64. Le *représentant de l'Espagne* a présenté des arguments en faveur des deux options, tout en précisant qu'il était difficile de déterminer laquelle serait la plus efficace, fonctionnerait à moindre coût et serait la plus simple. Se prononçant en faveur de l'option A, il a proposé que l'option adoptée soit réexaminée dans un délai de trois ans.

65. Le *représentant de l'Inde* a reconnu l'importance de la décision, a pris note des défis exprimés par le Secrétaire Général et a exprimé son soutien à l'option A.

66. Le *représentant de l'Australie* a appuyé la désignation d'UNIDROIT comme Autorité de surveillance pour le Registre du Protocole MAC, compte tenu du fait que cette nomination représentait une étape importante pour assurer l'avenir du Protocole MAC et des travaux connexes. Elle a ajouté que l'Australie restait ouverte à l'examen d'autres options qui pourraient être identifiées à l'avenir.

67. Le *représentant du Brésil* a fait écho aux délégués précédents en soutenant la nomination d'UNIDROIT en tant qu'Autorité de surveillance, à condition que cela n'entraîne pas de coûts supplémentaires pour les États membres qui n'étaient pas encore des utilisateurs du Registre international.

68. La *représentante de la Pologne* s'est ralliée aux délégués précédents pour soutenir la nomination d'UNIDROIT en tant qu'Autorité de surveillance.

69. La *représentante de la France* a également exprimé son soutien à la nomination d'UNIDROIT en tant qu'Autorité de surveillance.

70. La *représentante du Canada* a remercié le Conseil de Direction pour son examen minutieux des questions qui avaient été soulevées concernant l'Autorité de surveillance et pour l'assistance que le Secrétariat avait fournie à cet égard. Elle a déclaré qu'aucune des deux options n'était idéale. Bien que le Canada ait une préférence pour l'option B, elle a exprimé son soutien à la nomination d'UNIDROIT en tant qu'Autorité de surveillance à condition que les responsabilités liées au rôle de l'Autorité de surveillance soient clairement attribuées à l'un des organes d'UNIDROIT et, plus

précisément, à l'Assemblée Générale. Enfin, elle a indiqué qu'elle s'attendait à ce qu'une proposition de répartition des fonctions soit soumise à la décision de l'Assemblée Générale lors de sa session de l'année prochaine.

71. Le *représentant du Royaume-Uni* a appuyé la désignation d'UNIDROIT en tant qu'Autorité de surveillance, cette option offrant une solution à la fois pragmatique et réalisable sans interférer négativement avec les autres activités importantes.

72. Le *représentant du Paraguay* s'est associé aux délégués précédents pour soutenir la nomination d'UNIDROIT en tant qu'Autorité de surveillance.

73. Le *représentant du Japon* a soutenu l'option A telle qu'elle était présentée dans le document A.G. (82) 5, car elle offrait une sécurité juridique et évitait les procédures difficiles liées à la création d'une entité internationale.

74. La *Présidente* a invité le Secrétaire Général à répondre aux interventions.

75. Le *Secrétaire Général* a remercié les délégations des États membres pour leurs observations et les a informées qu'un document serait distribué à la suite de la décision du Conseil de Direction de préciser le processus décisionnel en interne pour l'application des compétences de l'Autorité de Surveillance.

76. *Au vu des commentaires formulés et en l'absence d'autres interventions, la Présidente a conclu que l'Assemblée Générale était parvenue à un accord sur l'option A, la nomination d'UNIDROIT en tant qu'Autorité de surveillance, comme indiqué dans le document A.G. (82) 5.*

**Point n° 8: Rapport du Président de la Commission des Finances sur sa 96<sup>ème</sup> session (C.F. (96) 8) et reconduction des membres de la Commission des Finances (A.G. (82) 1)**

77. La *Présidente* a invité le Président de la Commission des Finances à présenter le rapport de la 96<sup>ème</sup> session.

78. Le *Président de la Commission des Finances* a tout d'abord exprimé sa gratitude pour la confiance que la Commission lui avait accordée et a remercié l'ancien Président de la Commission pour son excellente direction. Il a ensuite exprimé ses félicitations à UNIDROIT pour avoir accueilli deux nouveaux États membres ainsi que pour le travail ambitieux qui avait été accompli en 2023 et qui avait permis d'accroître la visibilité d'UNIDROIT.

79. Il a ensuite exposé les conclusions de la 96<sup>ème</sup> session de la Commission des Finances tenue le 12 octobre 2023 en format hybride à Rome. En guise de remarque générale, il a souligné l'appréciation de la Commission à l'égard du Secrétariat concernant sa transparence et l'utilisation responsable des ressources financières de l'Institut. Le Président de la Commission des Finances a également informé l'Assemblée de l'approbation par la Commission des modifications du Budget 2022 et des Comptes tels que présentés. Dans ce contexte, il a fait part de l'appréciation de la Commission pour les efforts déployés par le Secrétariat afin de limiter au maximum les dépenses réelles en 2022. En ce qui concernait le point 10 de l'ordre du jour, il a indiqué que la Commission avait recommandé l'approbation de l'ajustement proposé au Budget 2023, rappelant que l'ajustement le plus important concernait les salaires des membres du personnel et que les recettes avaient été plus élevées que prévu. Se référant au point 11, il a noté avec satisfaction la réduction significative des arriérés des États membres en 2023 et a remercié les États membres qui avaient payé leurs contributions en 2023, notant que ces paiements pouvaient être liés dans une certaine mesure à l'élection du Conseil de Direction prévue au cours de la session. Abordant le point 12, le Président de la Commission des Finances a fait part du soutien unanime de la Commission au projet

de Budget pour 2024, y compris à l'augmentation des contributions des États membres. Il a souligné que la Commission avait apprécié la décision d'UNIDROIT de ne pas demander d'augmentation depuis des années et avait reconnu que cette hausse était nécessaire à la poursuite des activités d'UNIDROIT dans un contexte d'inflation élevée. Concernant le point 13, il a indiqué que la Commission des Finances avait pris note de l'évolution du système de retraite appliqué au personnel d'UNIDROIT et s'était félicitée du changement de la compagnie d'assurance. En conclusion, il a déclaré que la Commission des Finances avait approuvé tous les documents tels que proposés par le Secrétariat.

80. La *Présidente* a remercié le Président de la Commission des Finances et a noté qu'aucun membre actuel de la Commission des Finances n'avait exprimé l'intention de quitter la Commission. Ainsi, elle a fait remarquer que l'Assemblée devrait considérer que les membres de la Commission des Finances avaient été reconduits dans leurs fonctions pour un nouveau mandat de trois ans, à compter de janvier 2024. Elle a ensuite présenté à l'Assemblée les points 9 à 13 suivants et a invité le Secrétaire Général à faire part de ses commentaires sur ces points. Elle a également invité les délégations des États membres à poser des questions spécifiques.

81. Le *Secrétaire Général* a remercié le Président de la Commission des Finances et tous les membres de la Commission des Finances pour leur excellent travail et leur collaboration et a souligné l'importance de la transparence financière, dans la mesure où celle-ci favorisait également la coopération avec les Gouvernements des États membres. Il a également noté avec satisfaction qu'aucun des membres actuels de la Commission des Finances n'avait demandé à quitter la Commission des Finances et a invité les délégations d'autres États membres à contacter le Secrétariat si elles souhaitaient nommer un représentant au sein de la Commission des Finances.

82. La *Présidente* a invité les délégations des États membres à examiner le rapport du Président de la Commission des Finances. En l'absence de commentaires immédiats, la Présidente a déclaré que l'Assemblée avait pris note du rapport du Président de la Commission des Finances. Puis, avant d'aborder le point suivant, elle a demandé à l'Assemblée de confirmer la composition proposée de la Commission des Finances pour les trois prochaines années.

83. La *représentante de la Bulgarie* a déclaré que son pays ne pouvait pas approuver la reconduction de la Fédération de Russie au sein de la Commission des Finances. Le représentant des *États-Unis d'Amérique* a ensuite déclaré se dissocier de la reconduction de la Fédération de Russie au sein de la Commission des Finances. Par la suite, 26 États sont intervenus pour soutenir la déclaration de la représentante de la Bulgarie ou se dissocier de la reconduction de la Fédération de Russie au sein de la Commission. Ces États étaient, par ordre chronologique d'intervention: la Lettonie, le Luxembourg, la Lituanie, l'Estonie, la Croatie, la France, Chypre, la République tchèque, le Danemark, la Belgique, la Finlande, la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Espagne, la Suède, le Royaume-Uni, la Norvège, les Pays-Bas, l'Autriche, l'Australie, Malte, le Canada, l'Italie, la Roumanie et le Japon.

84. La *représentante de la Fédération de Russie* a demandé des éclaircissements sur la procédure, car d'après sa compréhension, un membre de la Commission des Finances ne pouvait pas se voir refuser le renouvellement de son mandat. Elle a demandé si la procédure prévoyait la possibilité pour l'Assemblée Générale de voter l'exclusion d'un membre de la Commission des Finances.

85. La *Présidente* a constaté que toutes les interventions avaient été enregistrées et a cédé la parole au Secrétaire Général.

86. Le *Secrétaire Général* a souligné que la composition de la Commission des Finances était établie par l'Assemblée Générale et que la reconduction ou le renouvellement du mandat des membres était juridiquement équivalente à la nomination elle-même. Il a précisé que, bien que cela ne se soit jamais produit, l'Assemblée pouvait refuser la nomination d'un seul membre, étant donné

que la Commission des Finances était un organe subsidiaire de l'Assemblée. En réponse à la question de la représentante de la Fédération de Russie, il a souligné que bien qu'un vote n'ait pas été sollicité, la possibilité d'un tel vote restait envisageable à la demande des membres et que les voix devaient être exprimées et comptabilisées.

87. La *représentante de la Fédération de Russie*, s'opposant aux interventions de plusieurs États membres, a exprimé sa conviction que le refus de la participation de la Russie au sein de la Commission des Finances était motivé par des considérations politiques. Elle a indiqué que la Fédération de Russie appréciait le rôle et l'importance d'UNIDROIT en tant que plateforme pour des discussions fructueuses entre experts dans le domaine de l'harmonisation du droit privé ainsi que pour des discussions sur une série de questions liées au mandat de l'Institut. Elle a exhorté les délégations à s'abstenir de politiser la prise de décision en général, y compris en ce qui concernait la Commission des Finances.

88. Plusieurs États membres ont entamé une discussion pour déterminer si les expressions de soutien à la déclaration de la représentante de la Bulgarie, ainsi que les dissociations concernant le renouvellement de l'adhésion de la Russie, i) constituaient ou non une rupture du consensus, ii) nécessitaient un vote, iii) exigeaient une procédure de vote spécifique (secret, à main levée ou par appel nominal), et iv) définissaient clairement le champ d'application du vote. Quelques délégations (Égypte, Indonésie) ont déclaré que les déclarations de soutien à la Bulgarie constituaient des acceptations de la nomination avec dissociation et ont demandé à ce que l'Assemblée Générale procède à l'examen du point suivant de l'ordre du jour, tout en notant la dissociation de plusieurs délégations par rapport à la reconduction d'un membre au sein de la Commission des Finances dans le rapport final.

89. La *Présidente* a invité le Secrétaire Général à expliquer la procédure à suivre dans ce cas.

90. Le *Secrétaire Général* a expliqué que la décision de l'Assemblée de ne pas reconduire certains candidats nécessiterait d'abord qu'un vote formel soit demandé. Dans la mesure où il ne concernerait pas des individus, ce vote ne serait en principe pas secret et s'effectuerait à main levée ou par appel nominal.

91. La *Présidente* a évoqué la perspective d'un appel nominal et a souligné que l'absence de soutien/dissociation concernant la reconduction d'un membre de la Commission des Finances par plusieurs États membres avait créé une situation nouvelle et inédite au sein de l'Assemblée Générale d'UNIDROIT. Précisant que la décision revenait à l'Assemblée Générale, elle a expliqué que la décision pouvait être prise par consensus et, si le consensus n'était pas atteint, par vote. Tout en reconnaissant que certaines délégations avaient demandé un délai pour clarifier la position de leur capitale respective, la Présidente a invité les délégations des États membres à faire des suggestions sur la démarche à suivre.

92. Les représentants de la Chine, de l'Indonésie, de l'Uruguay, de la Turquie, du Pakistan, de l'Égypte et de l'Iran, ainsi que plusieurs autres représentants ayant apparemment manifesté leur accord, ont demandé un délai pour consulter leur capitale.

93. La *Présidente* a suggéré de reporter la décision afin de permettre à toutes les délégations de recevoir des instructions de la part de leur Gouvernement respectif.

94. Les *représentants de la Chine, du Paraguay, du Canada, de l'Italie et de la France* ont appuyé la proposition de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée Générale à une date ultérieure.

95. La *Présidente* a conclu que l'Assemblée Générale avait convenu de reporter la décision concernant le renouvellement de la Commission des Finances à une prochaine session de l'Assemblée

*Générale, entièrement consacrée à cette question et prévue au début de l'année 2024, afin de permettre aux délégations des États membres de clarifier les positions de leur Gouvernement et au Secrétariat de formaliser la procédure.*

**Point n° 9: Modifications définitives du Budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2022 (A.G. (82) 6)**

96. La *Présidente* a invité le Secrétaire Général à développer ce point.

97. Le *Secrétaire Général* s'est référé au document A.G. (82) 6 et a souligné que le montant des recettes avait été moins élevé que prévu et qu'UNIDROIT avait ajusté les dépenses en conséquence. Le résultat était un déficit de plus de 44.000,00 € en 2022, ce qui pour autant ne posait pas de problème particulier étant donné qu'UNIDROIT disposait d'une réserve financière de 276.000,00 €. Il a conclu en déclarant que les Comptes financiers de 2022 résultaient d'une diminution des recettes, et non d'une augmentation des dépenses et que la situation financière d'UNIDROIT était satisfaisante.

98. *La Présidente a conclu que l'Assemblée Générale avait pris note du rapport du Secrétaire Général, donné quitus au Secrétaire Général pour la gestion de l'exercice 2022, conformément à l'article 38(5) du Règlement et avait approuvé les modifications du Budget et des Comptes pour l'exercice financier 2022.*

**Point n° 10: Ajustements au Budget de l'exercice financier 2023 (A.G. (82) 7)**

99. À l'invitation de la *Présidente*, le *Secrétaire Général* s'est référé au document A.G. (82) 7 et a expliqué les ajustements apportés au Budget pour l'exercice financier 2023. En particulier, il a expliqué que ce document visait à ajuster les dépenses prévues dans le budget aux dépenses réelles. Rappelant que le Budget modifié avait été approuvé par la Commission des Finances, il a expliqué que les modifications apportées aux montants proposés étaient peu nombreuses. Le budget prévoyait une augmentation des recettes en raison de l'adhésion de deux nouveaux États membres et pour refléter une augmentation des recettes prévisibles pour les publications en raison de la nouvelle édition du Commentaire officiel de la Convention du Cap. Il a également fait référence à la modification proposée concernant une augmentation des dépenses nécessaire en raison de l'augmentation automatique de 2,5 % des salaires et des dépenses liées à la sécurité sociale dans le cadre du système des Nations Unies et a rappelé que ces modifications avaient également été approuvées par la Commission des Finances.

100. La *Présidente* a invité les participants à faire part de leurs commentaires.

101. *En l'absence de commentaires, la Présidente a conclu que l'Assemblée Générale avait pris note du niveau prévu des recettes et des dépenses pour l'exercice 2023 et avait approuvé les ajustements au Budget, tels qu'ils figuraient en Annexe.*

**Point n° 11: Arriérés de contributions des États membres (A.G. (82) 8)**

102. La *Présidente* a invité le Secrétaire Général à informer l'Assemblée Générale de l'état des arriérés.

103. Le *Secrétaire Général* a tout d'abord exprimé sa satisfaction pour la réduction significative des arriérés des États membres en 2023 et a explicitement souligné qu'en raison d'un paiement supplémentaire reçu peu avant la tenue de la session de l'Assemblée Générale, le Danemark n'était plus en retard dans le paiement de sa contribution pour 2022, les arriérés étaient donc inférieurs à ceux indiqués dans le document. Le Secrétaire Général a remercié le Gouvernement du Danemark pour ce paiement.

104. La *Présidente* a invité les participants à faire part de leurs commentaires.

105. *En l'absence de commentaires, la Présidente a conclu que l'Assemblée Générale avait pris note et avait approuvé le rapport du Secrétariat sur les arriérés.*

**Point n° 12 Approbation du projet de Budget pour 2024 et observations soumises par les États membres (A.G. (82) 9)**

106. La *Présidente* a invité le Secrétaire Général à présenter le projet de Budget pour l'année 2024.

107. Le *Secrétaire Général* a souligné que certaines parties de ce document avaient déjà été présentées par le Président de la Commission des Finances, faisant état du consensus unanime de la Commission pour soutenir pleinement le projet de Budget. Il a expliqué que le Budget 2024 était historique car il présentait une proposition d'augmentation des contributions des États membres pour la première fois en 20 ans, à hauteur de 6 % seulement. Il a également souligné que cette augmentation permettrait de maintenir la politique de croissance nominale zéro de l'Institut, compte tenu de la hausse du taux d'inflation. Certains pays avaient indiqué que l'augmentation proposée ne suffirait pas à couvrir intégralement l'impact de l'inflation sur les prix et avaient souligné que la demande d'augmentation du Budget d'UNIDROIT était très modeste comparée à d'autres organisations travaillant dans le même domaine d'activités d'UNIDROIT, lesquelles avaient bénéficié d'augmentations à plusieurs reprises au fil des années. Le Secrétaire Général a remercié la Commission des Finances pour le soutien unanime apporté au projet de Budget et a exprimé le souhait que l'Assemblée Générale apporte également son soutien.

108. La *Présidente* a invité les délégations des États membres à formuler des commentaires.

109. Le *représentant de l'Argentine* a demandé la suspension du reclassement de l'Argentine dans une catégorie supérieure pour l'année 2024, comme cela avait été le cas les années précédentes. Il a également remercié le Secrétariat et la Commission des Finances qui avaient fait état de cette situation dans le rapport.

110. Le *Secrétaire Général* a déclaré qu'une telle suspension avait déjà été accordée à deux reprises au Brésil et à l'Argentine. Il a souligné que la demande de l'Argentine avait déjà été anticipée et qu'elle était donc reflétée dans le Budget comme si la demande avait été faite, si bien qu'aucune modification du projet de Budget n'était nécessaire si l'Assemblée approuvait la demande.

111. La *représentante du Canada* a remercié le Secrétaire Général et les membres du personnel d'UNIDROIT pour le projet de Budget et la transparence continue concernant la gestion des finances d'UNIDROIT. Elle était consciente qu'UNIDROIT avait maintenu un niveau de budget constant pendant de nombreuses années et appréciait les efforts du Secrétaire Général et de son prédécesseur pour éviter de présenter des budgets en croissance. Elle a fait savoir que le Canada soutenait l'augmentation proposée mais a demandé si l'augmentation de 6 % serait suffisante.

112. Pour répondre à la question, le *Secrétaire Général* a assuré qu'UNIDROIT informerait les États membres si l'augmentation proposée se révélait insuffisante pour couvrir les dépenses nécessaires à la mise en œuvre du Programme de travail.

113. La *représentante de la Fédération de Russie* a demandé d'optimiser les dépenses compte tenu de l'augmentation des contributions des États membres. D'abord, elle a demandé au Secrétariat de continuer à fournir des explications exhaustives concernant l'augmentation des ressources budgétaires dans les années à venir. Ensuite, elle a suggéré qu'une liste des mesures visant à optimiser l'utilisation des ressources budgétaires soit préparée dans le but d'économiser de l'argent dans la mesure du possible.

114. Le *Secrétaire Général* a assuré que la pratique actuelle consistant à fournir des explications exhaustives serait maintenue et a également indiqué que les dépenses ne seraient pas réduites davantage, rappelant que l'augmentation ne servait pas à financer de nouvelles mesures mais à couvrir le champ d'action actuel.

115. La *représentante de la Fédération de Russie* a précisé que sa suggestion ne visait pas à réduire davantage les dépenses mais plutôt à intégrer les mesures déjà adoptées pour réduire les dépenses dans une politique définie concernant les mesures à prendre à l'avenir.

116. *En l'absence d'autres commentaires, la Présidente a conclu que l'Assemblée Générale avait approuvé le Budget pour l'exercice 2024 et avait exprimé sa satisfaction pour la transparence et la bonne gouvernance par rapport au projet de Budget.*

**Point n° 13: Mise à jour sur le nouveau système de sécurité sociale appliqué au personnel d'UNIDROIT ([A.G. \(82\) 10](#))**

117. La *Présidente* a invité le *Secrétaire Général* à présenter la mise à jour du système de sécurité sociale du personnel d'UNIDROIT.

118. En ce qui concernait le document A.G. (82) 10, le *Secrétaire Général* a fait deux commentaires. Tout d'abord, le seuil de changement de la politique d'investissement du fonds de pension d'UNIDROIT serait franchi au cours de l'année à venir et les États membres trouveraient l'information pertinente dans le rapport concerné. Ensuite, il a indiqué que suite à l'insatisfaction concernant le fonctionnement du prestataire, la compagnie d'assurance AXA avait été remplacée par CIGNA avec laquelle un contrat avait été conclu.

119. La *Présidente* a invité les participants à faire part de leurs commentaires.

120. *En l'absence de commentaires, la Présidente a conclu que l'Assemblée Générale avait pris note de la mise à jour du Secrétariat concernant le système de sécurité sociale appliqué au personnel d'UNIDROIT, ainsi que de la mise à jour fournie dans le rapport de l'ISRP - CAF, Comité d'administration des fonds, joint en annexe du document A.G. (82) 10.*

**Point n° 14: Divers**

121. La *Présidente* a présenté le point 14 de l'ordre du jour.

122. Le *Secrétaire Général* a remercié tous les États membres pour leur participation et pour leur vote concernant la composition du nouveau Conseil de Direction. Il se réjouissait à l'idée de collaborer avec les membres de ce nouveau Conseil et de contribuer à faire progresser l'Organisation vers de nouveaux horizons. Il a également remercié M. Pierre Fournier, chef interprète à UNIDROIT, pour ses nombreuses années de service à l'occasion de son départ à la retraite. Il a également exprimé sa reconnaissance à la *Présidente*, la *Professeure Malaguti*, à la *Secrétaire Générale adjointe*, la *Professeure Anna Veneziano*, ainsi qu'aux fonctionnaires d'UNIDROIT et à l'ensemble des membres du personnel d'UNIDROIT pour leur travail remarquable. Enfin, il a remercié la *Présidente sortante* et la nouvelle *Présidente* de l'Assemblée Générale pour leurs efforts.

123. La *Présidente* a pris la parole pour mettre en lumière la compétence exceptionnelle d'UNIDROIT en tant qu'organisation internationale, soulignant que cette qualité était d'autant plus remarquable en raison de sa petite taille, résultant du dévouement du *Secrétaire Général* et de son équipe. En conclusion, elle a invité les délégations à participer à l'Atelier sur les normes non contraignantes qui se tiendrait plus tard dans la journée à l'Institut.

124. Le représentant de la République populaire de Chine a félicité la Présidente de l'Assemblée Générale pour son élection et a remercié le Secrétaire Général et toute son équipe pour le travail considérable et l'excellente organisation de cette Assemblée. Il a manifesté sa déception à l'égard du résultat de l'élection, considérant que la composition du Conseil de Direction était manifestement lacunaire en terme de représentations juridictionnelles nécessaires. Il a constaté que des candidats bien qualifiés avaient été écartés pour des raisons autres que le mérite. Il a ajouté que le résultat présentait des éléments politiques qui compromettaient le caractère inclusif du Conseil et l'intégrité de ses décisions, ce qui à son tour affectait la confiance du public dans l'Institut. Il a rappelé que l'article 16 du Règlement d'UNIDROIT permettait au Conseil de Direction d'inviter les représentants des États membres qui n'avaient pas de représentant au sein Conseil à assister aux réunions à titre consultatif et a exhorté le nouveau Conseil à agir en conséquence. Il a noté que les résultats de l'élection avaient mis en évidence une lacune dans les règles relatives à l'élection du Conseil de Direction, qui devait être rapidement comblée. Il a offert le soutien de la Chine pour collaborer avec d'autres États membres et le Secrétariat afin de résoudre cette question.

125. *En l'absence de toute intervention, la Présidente a remercié tous les États membres pour leurs précieuses contributions ainsi que le Secrétaire Général et toute son équipe pour leurs efforts. Par ailleurs, elle a remercié tous les participants en personne et en ligne pour leur participation et leurs contributions au cours de la session. La Présidente a ensuite déclaré la session close.*

**ANNEXE I****LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS**

82<sup>nd</sup> session of the General Assembly / 82<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale

**ARGENTINA / ARGENTINE**

Mr Diego Alonso GARCÉS  
Chargé d'affaires *ad interim*  
Embassy of the Argentine Republic in Italy

Mr Lucas Ricardo PAVIOLO  
Secretary  
Embassy of the Argentine Republic in Italy

**AUSTRALIA / AUSTRALIE**

Ms Tanya PRIDANNIKOFF  
First Secretary  
Australian Embassy

Mr Angus MINNS  
Second Secretary  
Australian Embassy

Ms Teresa PILOSI  
Office of Political and Economic Affairs  
Australian Embassy

**AUSTRIA / AUTRICHE**

Mr Karl EHRLICH  
Minister Plenipotentiary  
Deputy Head of Mission  
Embassy of Austria in Italy

Mr Christopher WASTIAN  
Attaché  
Embassy of Austria in Italy

**BELGIUM / BELGIQUE**

S.E. M. Lieven DE LA MARCHE  
Ambassadeur  
Représentant permanent auprès des  
organisations internationales basées à  
Rome

M. François HIRSCH  
Représentant permanent adjoint auprès  
des organisations internationales basées à  
Rome

M. Jean-Christophe BOULET  
Conseiller  
Ministère de la Justice

BRAZIL / *BRESIL*

H.E. Mr Renato MOSCA DE SOUZA  
Ambassador  
Embassy of Brazil in Italy

Ms Roberta LIMA VIEIRA  
Federal Attorney  
Deputy Principal Legal Adviser of the  
Brazilian Ministry of Foreign Affairs  
*Brasília*

Mr André COLLINS CAMPEDELLI  
Second Secretary  
Embassy of Brazil in Italy

BULGARIA / *BULGARIE*

Ms Neda GROZDANOVA  
Attaché  
International Law Directorate  
Ministry of Foreign Affairs

Ms Natali PAVLOVA  
Second Secretary  
Embassy of the Republic of Bulgaria

## CANADA

Ms Jacqueline LALOR  
Second Secretary  
Political and Economic Relations  
Embassy of Canada in Italy

CHILE / *CHILI*

H.E. Mr Ennio VIVALDI  
Ambassador of Chile to Italy

Mr René ORTEGA  
Counsellor  
Embassy of Chile in Italy

Ms María Ignacia VIAL UNDURRAGA  
Professor  
University of the Andes

CHINA / *CHINE*

Mr XIONG Junyan  
First Secretary  
Economic & Commercial Counsellor's Office  
Embassy of the People's Republic of China  
in Italy

Ms HU Rui  
Second Secretary  
Economic & Commercial Counsellor's Office  
Embassy of the People's Republic of China  
in Italy

Ms ZHANG Yonghui (*remotely*)  
Ministry of Commerce

COLOMBIA / <i>COLOMBIE</i>	H.E. Ligia Margarita QUESSEP BITAR Ambassador of Colombia in Italy
	Mr Santiago AVILA Counsellor Embassy of Colombia in Italy
	Mr Manuel María TOGA Intern Embassy of Colombia in Italy
CROATIA / <i>CROATIE</i>	Mr Igor SURDICH First Secretary Embassy of the Republic of Croatia
REPUBLIC OF CYPRUS / <i>RÉPUBLIQUE DE CHYPRE</i>	Ms Kypriani STAVRINAKI Deputy Head of Mission, Counsellor A Embassy of the Republic of Cyprus to Italy
CZECH REPUBLIC / <i>RÉPUBLIQUE TCHÈQUE</i>	Ms Veronika KUBÍKOVÁ Deputy Director Department of European and International Law Ministry of Industry and Trade
	Mr Lukáš PROKEŠ Director Department of European and International Law Ministry of Industry and Trade
	Mr Petr HAVLÍK First Counsellor Ministry of Foreign Affairs
DENMARK / <i>DANEMARK</i>	Ms Charlotte RAAE PEDERSEN Senior Political and Economic Adviser Royal Danish Embassy in Rome
EGYPT / <i>ÉGYPTE</i>	Mr Mina RIZK First Secretary Embassy of Egypt
ESTONIA / <i>ESTONIE</i>	Ms Anne MARDISTE Counsellor Embassy of Estonia
FINLAND / <i>FINLANDE</i>	Ms Viivi KUVAJA Second Secretary Embassy of Finland in Italy

FRANCE	Mme Stéphanie FELIX Magistrate de liaison pour la France en Italie
GERMANY / ALLEMAGNE	Ms Eva DA SILVA Head Legal and Consular Office Embassy of Germany in Italy  Ms Marei MÜLLER Consular Affairs Officer Embassy of Germany in Italy
GREECE / GRÈCE	Ms Christina KARAGIORGA Minister Plenipotentiary Deputy Head of Mission Embassy of Greece in Italy  Ms Eleni PAVLAKOU Secretary for Economic and Commercial Affairs Embassy of Greece in Italy
HOLY SEE / SAINT-SIÈGE	Mr Paolo PAPANTI-PELLETIER Juge Tribunal de la Cité du Vatican Secrétairerie d'État de la Cité du Vatican
HUNGARY / HONGRIE	Ms Zsuzsa DEGRELL Legal Affairs Officer Department of Private International Law Ministry of Justice
INDIA / INDE	H.E. Ms Neena MALHOTRA Ambassador of India to Italy  Ms Uma SEKHAR Additional Secretary (L&T) Ministry of External Affairs  Mr S. VIJAYAKUMAR First Secretary (Political)
INDONESIA / INDONÉSIE	Mr Purna Cita NUGRAHA Counsellor/Representative of Indonesia to UNIDROIT Indonesian Embassy in Italy  Ms Nenda FADHILAH First Secretary Political Section Indonesian Embassy in Italy

IRAN	Mr Mohammad DARABI First Counsellor Embassy of the Islamic Republic of Iran
IRELAND / IRLANDE	Ms Caitríona DE BÚRCA Deputy Head of Mission Embassy of Ireland in Italy
ITALY / ITALIE	Mr Luigi RIPAMONTI Counsellor Head of Division III Service for Legal Affairs, Diplomatic Disputes & International Agreements Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation  Mr Davide MENEGHETTI Division III Service for Legal Affairs, Diplomatic Disputes & International Agreements Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation
JAPAN / JAPON	Mr Masamichi YAMASHITA First Secretary Embassy of Japan
LATVIA / LETTONIE	Ms Kristīne POMMERE Deputy State Secretary on Foreign Cooperation and Strategy Issues Ministry of Justice
LITHUANIA / LITUANIE	H.E. Ms Dalia KREIVIENĖ Ambassador of the Republic of Lithuania to Italy, Malta, San Marino and Libya, Permanent Representative to United Nations Food and Agriculture Organization  Ms Augusta LĖKAITĖ Counsellor Embassy of the Republic of Lithuania to Italy, Malta, San Marino and Libya
LUXEMBOURG	M. Dominique CHEVOLET Chef de mission adjoint Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg
MALTA / MALTE	Ms Maria BUTTIGIEG First Secretary Embassy of the Republic of Malta

	<p>Ms Laura CAMILLERI Counsellor Embassy of the Republic of Malta</p>
MEXICO / MEXIQUE	<p>H.E. Mr Carlos GARCÍA DE ALBA Ambassador of Mexico to Italy</p> <p>Mr Mauricio GUERRERO DCM Embassy of Mexico</p>
MONGOLIA / MONGOLIE	<p>H.E. Ms Narantungalag TSERENDORJ Ambassador of Mongolia to Italy</p> <p>Ms Delgerjargal GANBOLD First Secretary Embassy of Mongolia in Italy</p>
NETHERLANDS / PAYS-BAS	<p>Ms Anouk HOOGELANDER Second Secretary Embassy of the Kingdom of the Netherlands in Italy</p>
NORWAY / NORVÈGE	<p>Mr Martin ANDESTAD First Secretary Embassy of Norway</p>
PAKISTAN	<p>Ms Sadia GOHAR KHANUM Alternate Permanent Representative Counsellor Embassy of Pakistan</p>
PARAGUAY	<p>H.E. Ms Leticia CASATI Ambassador of the Republic of Paraguay to the Holy See</p> <p>Mr Miguel DIONISI BATTILANA First Secretary Embassy of Paraguay in Italy</p> <p>Mr Juan José FAUVETY Officer of the Directorate for International Organs Ministry of External Relations</p>
POLAND / POLOGNE	<p>Ms Agata ZATOŃSKA-PIASTA Head of European Law Unit European Affairs Department Ministry of Economic Development and Technology</p>

	<p>Ms Justyna STAŃCZEWSKA Counsellor Embassy of the Republic of Poland</p>
PORTUGAL	<p>Ms Dora MARTINS Ministry of Foreign Affairs</p> <p>Ms Rita LOURENÇO Legal Advisor Embassy of Portugal in Italy</p>
REPUBLIC OF KOREA / <i>RÉPUBLIQUE DE CORÉE</i>	<p>Ms SONG Miyoung Director Treaties Division Ministry of Foreign Affairs <i>Seoul</i></p> <p>Mr KIM Sanha Deputy Director Treaties Division Ministry of Foreign Affairs</p> <p>Hon. JOUNG Woohyeck Presiding Judge Cheongju District Court</p> <p>Ms CHOI Seungeun Deputy Director International Legal Affairs Division Ministry of Justice</p> <p>Mr RA Yongun First Secretary Embassy of the Republic of Korea to Italy</p>
ROMANIA / <i>ROUMANIE</i>	<p>Ms Maria Cătălina CONSTANTIN Minister-Counsellor Deputy Permanent Representative of Romania to the UN Agencies in Rome Embassy of Romania in Italy</p>
RUSSIAN FEDERATION / <i>FÉDÉRATION DE RUSSIE</i>	<p>Ms Yulia DRAGUNOVA Head of Division Representation in International Trade Law Organisations Legal Department Ministry of Economic Development</p> <p>Ms Elizaveta POMYAKSHEVA Second Secretary Legal Department Ministry of Foreign Affairs</p>

SAN MARINO / *SAINT-MARIN*

H.E. Ms Daniela ROTONDARO  
Ambassador of the Republic of San Marino  
in Italy

Ms Marina EMLIANI  
Counsellor  
Embassy of the Republic of San Marino in  
Italy

SAUDI ARABIA / *ARABIE SAOUDITE*

H.E. Mr Maan bin Suleiman AL HAFIZ  
Secretary General of the Saudi National  
Authority for the Implementation of the  
Conventions on the Prohibitions of  
Chemical and Biological Weapons

Mr Abdullah bin Emad AL SAHHAF  
Representative of the General Direction of  
Legal Affairs  
Ministry of Foreign Affairs

Mr Abdulaziz AL ASIM  
First Secretary  
Royal Embassy of Saudi Arabia

Mr Turki ABUANNAB  
Officer  
Royal Embassy of Saudi Arabia

SERBIA / *SERBIE*

Ms Ivana SKOČAJIĆ  
First Counsellor  
Embassy of the Republic of Serbia in Italy

Mr Vladimir ČOLOVIĆ  
Director of the Institute of Comparative  
Law of the Republic of Serbia

SINGAPORE / *SINGAPOUR*

Ms Delphia LIM  
Director  
International Legal Division  
Ministry of Law

Ms Li YIHONG  
Senior Assistant Director  
International Legal Division  
Ministry of Law

SLOVAK REPUBLIC / *RÉPUBLIQUE SLOVAQUE*

Ms Marianna PILÁTOVÁ  
Counsellor  
Embassy of the Slovak Republic

Ms Radka ŠTOFAŇAKOVA  
Consular Office  
Embassy of the Slovak Republic

SLOVENIA / <i>SLOVÉNIE</i>	Ms Urska KRIŽAJ DA SILVA Minister Counsellor Embassy of Slovenia in Rome
	Mr Kristijan BLAGNE Trainee Embassy of Slovenia in Rome
SOUTH AFRICA / <i>AFRIQUE DU SUD</i>	H.E. Ms Nosipho Nausca-Jean JEZILE Ambassador Embassy of South Africa in Italy
	Mr Barend Jacobus LOMBARD Counsellor - Multilateral Embassy of South Africa in Italy
SPAIN / <i>ESPAGNE</i>	H.E. Miguel Ángel FERNÁNDEZ-PALACIOS MARTÍNEZ Ambassador Embassy of the Kingdom of Spain in Italy
	Mr Moisés Morera MARTÍN First Secretary Embassy of the Kingdom of Spain in Italy
SWEDEN / <i>SUÈDE</i>	Ms Susanna TAVAZZI Political Officer Embassy of Sweden in Rome
	Ms Hedwig KAGMARK Legal Adviser Ministry of Justice Division for Family Law and the Law of Contracts, Torts and Personal Property
SWITZERLAND / <i>SUISSE</i>	Ms Julie MEYLAN First Secretary Embassy of Switzerland in Italy
TUNISIA / <i>TUNISIE</i>	Mme Nadia KASRAOUI Premier Secrétaire Ambassade de Tunisie en Italie
TÜRKIYE	Mr Ender SARITEKIN Counsellor Embassy of the Republic of Türkiye
UNITED KINGDOM / <i>ROYAUME-UNI</i>	Mr Cameron BALLESTER First Secretary British Embassy Rome

	Mr Rob SIDWELL ( <i>remotely</i> ) Lead UNIDROIT Coordinator Department for Business and Trade
	Mr Ian THOMPSON ( <i>remotely</i> ) UNIDROIT Coordinator Department for Business and Trade
UNITED STATES OF AMERICA / <i>ÉTATS-UNIS</i> <i>D'AMÉRIQUE</i>	Ms Dionandrea SHORTS Alternate Permanent Representative U.S. Mission to the UN Agencies in Rome
	Ms Sarah PROSSER Assistant Legal Adviser for Private International Law (L/PIL) Office of the Legal Adviser
URUGUAY	H.E. Mr Ricardo VARELA Ambassador of Uruguay in Italy
	Mr Juan Pablo WALLACE Minister-Counsellor Embassy of Uruguay in Italy
VENEZUELA	H.E. Ms Haifa Aissami MADAH ( <i>remotely</i> ) Ambassador Permanent Representation of the Bolivarian Republic of Venezuela to FAO
	H.E. Mr José Angel BUCARELLO ( <i>remotely</i> ) Alternate Ambassador Permanent Representation of the Bolivarian Republic of Venezuela to FAO

**PERMANENT OBSERVER / *OBSERVATEUR PERMANENT***

SOVEREIGN ORDER OF MALTA / <i>ORDRE</i> <i>SOUVERAIN DE MALTE</i>	Mr Ugo PATRONI GRIFFI Permanent Observer of the Sovereign Order of Malta to UNIDROIT
--	--

**OBSERVER / *OBSERVATEUR***

INTERNATIONAL DEVELOPMENT LAW ORGANIZATION (IDLO)	Ms Clare FITZPATRICK ( <i>remotely</i> ) Partnerships and Governance Officer
--	---

**ANNEXE II****ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la session par le Secrétaire Général d'UNIDROIT et par le Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2022-2023
2. Nomination du Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2023-2024
3. Adoption de l'ordre du jour (A.G. (82) 1)
4. Élection des membres du Conseil de Direction pour la période 2024-2028 (A.G. (82) 2)
5. Nomination de l'Honorable Leonardo Nemer Caldeira Brant, juge à la Cour internationale de justice, en tant que membre du Conseil de Direction pour la période 2024-2028 (A.G. (82) 3).
6. Exposé sur l'activité de l'Organisation en 2023 (A.G. (82) 4)
7. Nomination d'une Autorité de surveillance pour le Registre du Protocole MAC (A.G. (82) 5)
8. Rapport du Président de la Commission des Finances sur sa 96<sup>ème</sup> session (C.F. (96) 8) et reconduction des membres de la Commission des Finances (A.G. (82) 1)
9. Modifications définitives du Budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2022 (A.G. (82) 6)
10. Ajustements au Budget de l'exercice financier 2023 (A.G. (82) 7)
11. Arriérés de contributions des États membres (A.G. (82) 8)
12. Approbation du projet de Budget pour 2024 et observations soumises par les États membres (A.G. (82) 9)
13. Mise à jour sur le système de sécurité sociale appliqué au personnel d'UNIDROIT (A.G. (82) 10)
14. Divers.

**ANNEXE III****MEMBRES DU CONSEIL DE DIRECTION ÉLUS PAR  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA 82<sup>ème</sup> SESSION (2024 – 2028)**

(Rome, 14 décembre 2023)

Mme Karen BANKS (Irlande)  
Mme Stefania BARIATTI (Italie)  
M. Jean-Christophe BOULET (Belgique)  
M. Yusuf ÇALIŞKAN (Türkiye)  
M. Alfonso Luis CALVO CARAVACA (Espagne)  
Mme Eugenia DACORONIA (Grèce)  
M. Rémi DECOUT-PAOLINI (France)  
M. Daniel DENMAN (Royaume-Uni)  
M. Lars ENTELMANN (Allemagne)  
M. Eesa Allie FREDERICKS (Afrique du Sud)  
M. INHO Kim (République de Corée)  
M. Hideki KANDA (Japon)  
M. Antti LEINONEN (Finlande)  
M. Niklaus MEIER (Suisse)  
M. Attila MENYHÁRD (Hongrie)  
M. José Antonio MORENO RODRÍGUEZ (Paraguay)  
Mme Sharon ONG (Singapour)  
Mme Monika PAUKNEROVÁ (République tchèque)  
M. Lauris RASNACS (Lettonie)  
Mme Kathryn SABO (Canada)  
M. Jorge SÁNCHEZ CORDERO (Mexique)  
Mme Uma SEKHAR (Inde)  
Mme Carla Heleen SIEBURGH (Pays-Bas)  
M. Andrzej SZUMAŃSKI (Pologne)  
Mme Maria Ignacia VIAL UNDURRAGA (Chili)